



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 30937

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les exonérations fiscale au bénéfice de l'outre-mer. Un rapport sur les aides publiques rédigé par MM. Demaël, Jurgensen et Queyranne sur les aides aux entreprises vient d'être remis au Ministère des finances. Ce rapport a examiné les 6 000 aides aux entreprises existantes, dont le montant annuel s'établit à 110 milliards d'euros. Il suggère de revoir les exonérations fiscales à l'outre-mer, en particulier le remboursement de la TVA non perçue. En vertu de ce mécanisme Plus de 8 000 produits bénéficient ainsi d'une TVA zéro. C'est afin s'assurer que certains de ces biens intermédiaires incorporés dans la production de prix taxables ne finissent par être eux-aussi assujettis à la TVA qu'a été mis en place ce remboursement de TVA non perçue, censé être répercuté sur les prix de vente. Selon les auteurs du rapport, ce mécanisme est devenu au fil du temps une forme de subvention aux entreprises et a perdu son utilité première et contribuant même "à une augmentation des prix". Il lui demande de lui préciser les suites envisagées à cette proposition, alors que le Gouvernement doit dévoiler ses arbitrages sur le sujet du prochain comité interministériel pour la modernisation de l'action publique.

Texte de la réponse

Faisant suite aux recommandations du rapport de l'inspection générale des finances (IGF) de juillet 2007 relatif à la taxe sur la valeur ajoutée non perçue récupérable (TVA NPR), la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outre-mer a donné une base légale à ce mécanisme tout en limitant son application aux livraisons et importations dans les départements d'Outre-mer (DOM) des seuls biens d'investissement neufs. Cette réforme n'a, à la lecture du rapport sur la modernisation de l'action publique de juin 2013, pas eu les effets escomptés sur les prix à la consommation des différents produits susceptibles de pouvoir bénéficier du mécanisme remettant ainsi en cause son existence. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé de réaliser, dans le cadre d'une procédure de marché public, une évaluation approfondie du mécanisme de la TVA NPR, avant d'envisager des perspectives d'évolution du dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30937

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6814

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 144